



Assemblée générale

Distr. générale
26 septembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 14 de l'ordre du jour
Culture de paix

Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu général des activités menées par les principales entités des Nations Unies qui œuvrent en faveur d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix depuis l'adoption des résolutions 70/19 et 70/20 de l'Assemblée générale.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application de ses résolutions 70/19 sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, et 70/20 sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

2. Au cours de la période à l'examen, qui va de juin 2015 à juin 2016, plusieurs entités des Nations Unies ont œuvré, souvent en coopération étroite, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des programmes, des projets et des initiatives relevant des domaines visés par les deux résolutions. Celles-ci ont une résonance particulière dans le contexte de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), une initiative multilatérale ambitieuse dirigée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui fait suite à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010). Les résolutions sont aussi étroitement liées au Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont elles tirent un nouvel élan, et plus particulièrement à son appel en faveur de l'avènement de « sociétés pacifiques, justes et inclusives » ainsi qu'aux objectifs définis dans l'objectif de développement durable n° 16 (voir la résolution 70/1 de l'Assemblée générale). Comme il est indiqué dans le Programme, « il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable ».

3. La promotion d'une culture de paix ainsi que du dialogue entre les cultures et les religions est aussi au cœur du regain de priorité accordé par l'Organisation à la prévention des conflits et à la médiation. Afin de combattre les messages d'intolérance religieuse, culturelle et sociale aux effets dévastateurs qui sont diffusés par les groupes extrémistes violents, le Secrétaire général a présenté en janvier 2016 son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (voir A/70/764 et A/70/675), et l'Assemblée générale a salué cette initiative dans sa résolution 70/254. Le Secrétaire général a appelé les Nations Unies à adopter une démarche intégrée, tant au Siège que sur le terrain, afin de soutenir toutes les mesures visant à lutter contre l'extrémisme violent.

4. Lors d'une récente consultation sur le programme et le budget de l'UNESCO pour la période 2018-2021, les États Membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales affiliées ont montré la fermeté de leur engagement en faveur de la promotion du dialogue interculturel au sein du système des Nations Unies : 97 % des réponses reçues indiquaient en effet que l'entité devait considérer ce domaine de travail comme étant hautement ou moyennement prioritaire lors de l'exécution du Programme 2030, et l'avaient placé en deuxième position après l'éducation.

5. Le présent rapport a été principalement établi par l'UNESCO, en collaboration étroite avec le Secrétariat et un large éventail d'entités du système des Nations Unies, ce qui témoigne du partage de responsabilités nécessaire à la promotion d'une culture de paix et du dialogue entre les cultures et les religions. Les entités participantes ont non seulement réfléchi à la manière de poursuivre et de renforcer les initiatives en cours, mais elles ont également envisagé des solutions innovantes permettant de travailler plus efficacement ensemble et en partenariat avec les gouvernements nationaux et d'autres parties prenantes.

6. Les informations sont présentées par thème en fonction des principaux domaines du Plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures, qui a été adopté lors de la 194^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO et salué par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/140. Plutôt que de fournir une liste exhaustive des initiatives découlant des résolutions 70/19 et 70/20, le rapport donne un aperçu général des pratiques exemplaires qui pourraient être reprises dans d'autres situations et rendent compte des dernières évolutions, et met en avant quelques exemples.

II. Promotion de l'entente mutuelle et de la connaissance réciproque de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse

7. Les conflits peuvent avoir une dimension culturelle, tout comme l'extrémisme violent et la xénophobie croissante qui compromettent gravement la paix et la sécurité dans de si nombreuses parties du monde. Outre les effets de la mondialisation sous tous ses aspects, le flux continu de réfugiés et de migrants augmente les points d'interaction et de friction entre les groupes et des tensions liées à l'identité peuvent alors naître. Ceci est particulièrement vrai dans les sociétés dont les citoyens ont une expérience limitée, voire inexistante, de la vie en étroite proximité avec des personnes de culture différente.

8. La culture peut néanmoins être très efficacement mise à profit pour rapprocher différents groupes. Ces dernières années, l'indignation suscitée partout dans le monde par la destruction de sites du patrimoine mondial, notamment en République arabe syrienne, en Iraq et au Yémen, témoigne de la place particulière que tiennent les sites naturel et culturel en ce qu'ils sont à la fois propres à une culture et témoins de la vie, de l'histoire et de l'identité d'une communauté tout en appartenant à l'humanité toute entière. La protection et la restauration du patrimoine culturel raniment l'espoir et offrent à des communautés fragiles, dévastées par les conflits et la pauvreté, une alternative constructive aux desseins nihilistes et violents des extrémistes. Au Mali, où les épisodes violents se succèdent depuis 2012, l'UNESCO a renforcé le processus national de paix et de réconciliation consécutif à la signature d'un accord de paix en 2015 en aidant à reconstruire 14 mausolées historiques inscrits au patrimoine mondial dans la ville de Tombouctou. Ces mausolées séculaires, qui sont sacrés pour les populations locales, ont été délibérément détruits par des islamistes radicaux, la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, ayant qualifié ces actes de « nettoyage culturel ». En février 2016, à la mosquée de Djingareyber, lors d'une cérémonie traditionnelle de consécration qui n'y avait pas été organisée depuis le XI^e siècle, la ville a officiellement reçu les clefs des mausolées, qui ont été reconstruits par des tailleurs de pierre locaux. La forte participation des communautés locales et des chefs religieux au projet de reconstruction montre que la culture a le pouvoir d'unir ainsi que de restaurer la confiance d'une communauté divisée. L'héritage archéologique de la République arabe syrienne a également pu être sauvé grâce à la coopération internationale. Une mission d'évaluation rapide a été envoyée sur place en avril 2016, à la suite de quoi une conférence internationale a été tenue à Berlin en juin 2016, en partenariat avec le Gouvernement allemand. Quelque 230 experts de Syrie et d'autres pays ont débattu des mesures prioritaires, du calendrier ainsi que de l'organisation des travaux sur le terrain. La campagne en ligne « Unis pour le patrimoine » continue à

tenir le public informé des activités en cours. D'autres actions ont été menées pour placer la culture et le patrimoine au centre des opérations d'urgence humanitaire et de consolidation de la paix, en particulier la signature récente d'un accord entre l'UNESCO et le Comité international de la Croix-Rouge visant à intégrer un aspect culturel aux opérations humanitaires, et ouvrent la voie à de nouvelles formes de coopération et de consolidation de la paix grâce à la culture.

Les chefs religieux combattent les discours haineux et encouragent le respect de la diversité religieuse

Les personnes influentes au niveau local peuvent contribuer à promouvoir la compréhension mutuelle. En réponse à une augmentation alarmante des discours haineux diffusés en ligne et par d'autres moyens au cours des dernières années, le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide a collaboré avec des chefs religieux dans le monde entier pour élaborer un plan d'action novateur visant à prévenir l'incitation à la violence susceptible de pousser à des atrocités criminelles. Une première réunion de responsables religieux, le Forum sur le rôle des chefs religieux dans la prévention de l'incitation à commettre des crimes atroces, organisé à Fès (Maroc) en avril 2015, a abouti à une déclaration et à un plan d'action appelant les responsables religieux à amorcer le dialogue avec ceux qui expriment des opinions radicales, afin de contrer les discours haineux par des messages sans ambiguïté et de soutenir le dialogue entre les religions ainsi que le respect de la diversité culturelle et religieuse et des droits de l'homme (voir aussi par. 46). Les réunions régionales organisées ultérieurement dans les Amériques, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont permis d'élaborer des stratégies régionales. Une cinquième réunion devait avoir lieu dans la région Asie-Pacifique fin septembre 2016. La déclaration et le plan d'action sont actuellement en cours d'examen dans la perspective d'une réunion mondiale de chefs religieux qui se tiendra avant la fin de l'année 2016. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNESCO et le Fonds des Nations Unies pour la population collaborent pour mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de Fès, ainsi que les stratégies régionales connexes permettant de mener des actions plus efficaces sur le terrain.

9. L'histoire et la mémoire sont aussi des vecteurs de compréhension mutuelle et de connaissance réciproque entre les cultures. Plusieurs initiatives de l'UNESCO, notamment sa collection *Histoire générale* ainsi que ses projets sur les Routes de la soie et la Route de l'esclave revisitent l'histoire des cultures du monde en s'affranchissant des préjugés culturels ou de toute autre nature et luttent ainsi contre les idées préconçues. Au cours de la période à l'examen, le projet sur l'Utilisation pédagogique de l'*Histoire générale de l'Afrique*, qui constitue la Phase II de cette initiative, a permis l'élaboration de programmes scolaires et de contenus

pédagogiques à l'intention des écoles primaires et secondaires d'Afrique, et une réunion du Comité scientifique a eu lieu à Luanda, en février 2016, pour recevoir et examiner les contributions destinées au futur volume IX de l'*Histoire générale de l'Afrique*.

10. L'*Histoire générale de l'Afrique* et le projet « la Route de l'esclave » revêtent un intérêt particulier dans le contexte de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), une initiative de grande ampleur menée par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Cette décennie a pour objectif de renforcer les actions et les mesures visant à éradiquer l'injustice et de promouvoir les droits des personnes d'ascendance africaine ainsi que leur participation à la société dans des conditions d'égalité. À cet égard, un programme d'action sur dix ans, élaboré dans le cadre de la décennie, sera publié en anglais, espagnol et français en coopération avec le Haut-Commissariat et la Colonial Williamsburg Foundation. En octobre 2015, le Haut-Commissariat a tenu son cinquième programme de bourses destinées aux personnes d'ascendance africaine, une formation de trois semaines à laquelle ont participé 11 boursiers venus d'Europe et d'Amérique du Nord et du Sud.

11. L'enseignement de l'histoire de la Shoah et d'autres génocides représente aussi un point de départ pour promouvoir la compréhension mutuelle en ce qu'il constitue un cadre sûr permettant d'aborder les questions à l'origine d'un traumatisme au niveau local. Au cours de la période à l'examen, des activités d'importance majeure ont été organisées à l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, telles que des expositions et la publication de contenus en ligne. L'UNESCO a créé un Réseau latino-américain pour l'éducation sur l'Holocauste et d'autres génocides, qui regroupe les neuf pays de la région et contribue au renforcement de la coopération internationale sur le terrain et des capacités des acteurs du secteur de l'enseignement. Des séminaires ont eu lieu avec la participation de près de 30 pays représentant toutes les régions, et le dialogue entre les pays de l'ex-Yougoslavie a été consolidé par un projet d'une exposition permanente au Musée d'Auschwitz-Birkenau.

12. La promotion de la diversité linguistique contribue également à l'amélioration de la compréhension mutuelle. En février 2016, le thème de la Journée internationale de la langue maternelle portait sur l'importance du choix de la langue d'enseignement dès les premières années de scolarisation afin de faciliter l'accès à l'éducation et de promouvoir l'équité pour les groupes parlant des langues minoritaires et autochtones, conformément à l'objectif de développement durable n° 4. En juillet 2016, l'UNESCO et une société chinoise du secteur des technologies de l'information et des communications, Talkmate, ont dévoilé un projet sur quatre ans visant à élaborer un atlas mondial des langues interactif en ligne, sur le modèle de l'actuel Atlas des langues en danger dans le monde de l'UNESCO, afin de contribuer à la protection de la diversité linguistique dans le monde et à la promotion du multilinguisme dans le cyberspace. La promotion des langues est aussi mise en avant au niveau national. Au Turkménistan, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'équipe de pays des Nations Unies ont apporté leur soutien au Plan d'action national en faveur des droits de l'homme, adopté en janvier 2016, aux termes duquel les minorités ethniques ont la possibilité de suivre un enseignement de leur langue maternelle et de leur culture, et encourage leur participation à la prise de décisions.

III. Appui aux efforts de réconciliation et de paix par le dialogue

13. Depuis 2008, le nombre de grands conflits violents a presque triplé (voir A/70/357-S/2015/682). Les actes d'extrémisme violent se sont également multipliés et le terrorisme, devenu un sujet de vive préoccupation au plan international, a donné lieu à l'adoption de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Dans le but de stopper cette vague de violence, le Secrétaire général a préconisé de suivre une approche plus globale, à l'échelle du système, du règlement des conflits et de la consolidation de la paix et d'accorder une plus grande attention à la prévention et à la médiation.

14. Le 11 mai 2016, dans une déclaration de son président, le Conseil de sécurité a prié le Comité contre le terrorisme de lui présenter le 30 avril 2017 au plus tard une proposition de « cadre international global » pour lutter contre le terrorisme, rappelant que les groupes terroristes construisaient un discours fallacieux fondé sur une interprétation erronée et une présentation déformée de la religion pour justifier la violence (voir S/PRST/2016/6). Le Conseil a également souligné que le terrorisme ne pouvait et ne saurait être associé à une religion, une nationalité ou une civilisation, quelle qu'elle soit, et insisté sur l'importance de promouvoir la tolérance et le dialogue interconfessionnel.

15. Au cours de la période considérée, les entités du système des Nations Unies ont également fourni un soutien logistique au rétablissement de la paix. En 2015 et 2016, l'Office des Nations Unies à Genève a accueilli quatre processus de médiation et pourparlers de haut niveau (au sujet de la République arabe syrienne, de la Libye et du Yémen ainsi que les discussions internationales de Genève) tenus sous l'égide de l'ONU, en coopération avec la Suisse, en sa qualité de pays hôte. Des mesures supplémentaires ont été prises en 2015 pour consolider le statut de Genève en tant que centre de médiation, telle que la nomination d'un médiateur hors classe.

16. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a mis en place des initiatives pour lutter contre la radicalisation dans les prisons. Il a également aidé les États Membres à élaborer des mesures administratives et juridiques efficaces afin d'interdire les discours terroristes et de punir les incitations à commettre des actes terroristes et la diffusion de propagande terroriste, notamment sur Internet. Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment la liberté de religion, dans la lutte contre le terrorisme est une condition *sine qua non* au renforcement de la cohésion sociale et la collaboration entre l'ONUDC et les États Membres, aux fins de l'application des instruments juridiques relatifs au terrorisme, va dans ce sens. L'Office apporte une assistance en matière de justice pénale aux pays du Sahel concernant les enfants qui seraient recrutés par Boko Haram et il a développé une nouvelle initiative pour le renforcement des capacités sur le thème des difficultés juridiques et sécuritaires en rapport avec les enfants associés à des groupes extrémistes violents.

Lutte contre l'extrémisme violent sur le terrain

Au point culminant des efforts menés dans la lutte contre l'extrémisme violent, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui fait partie de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, et l'UNESCO ont durant la période considérée mis en œuvre un programme de lutte antiterroriste sur un an pour promouvoir la culture de paix, la gestion de conflits, la citoyenneté, la démocratie et la bonne gouvernance au Burkina Faso. Le programme, qui s'est conclu en septembre 2015 à Ouagadougou, la capitale, et dans la région du Sahel septentrional, a formé et sensibilisé sur le terrorisme 50 000 jeunes et femmes vivant dans des zones susceptibles d'abriter des cellules dormantes de terroristes du fait de l'afflux de réfugiés en provenance du Mali. Le programme a appuyé son enseignement sur un manuel de référence sur la culture de la paix, élaboré par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en coordination avec le bureau de l'UNESCO à Dakar. Quelque 3 000 exemplaires ont été imprimés dans six langues locales aux fins du projet au Burkina Faso, qui a été financé par le Département des affaires politiques, et mis en œuvre et supervisé par la Commission nationale burkinabé pour l'UNESCO, en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso, les entités des Nations Unies, les organisations non gouvernementales nationales et locales et la société civile.

17. Dans une démarche significative visant à ériger la paix en droit, le Conseil des droits de l'homme a adopté à sa trente-deuxième session la « Déclaration sur le droit à la paix », qui rappelle que « la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour favoriser un dialogue à l'échelle mondiale en vue de promouvoir une culture de tolérance et de paix à tous les niveaux, fondée sur le respect des droits de l'homme et de la diversité des religions et des croyances » (voir résolution 32/28 du Conseil des droits de l'homme). La déclaration sera examinée par l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session.

18. L'évolution des perspectives de paix et la manière dont le système des Nations Unies a participé à la promotion de la paix ces 70 dernières années seront examinées dans le cadre d'un grand programme de recherche interinstitutionnelle codirigé par l'UNESCO et l'université Abat Oliba CEU de Barcelone (Espagne). Quelque 28 entités des Nations Unies ont assisté à une réunion consultative qui s'est tenue à Genève, le 21 juin 2016, et d'autres organismes et entités du système des Nations Unies seront consultés à la réunion de suivi qui se tiendra à New York. Une publication reprenant les résultats de la recherche sera présentée le 21 Septembre 2017 à l'occasion de la Journée internationale de la paix.

19. L'Afrique occupe une place importante dans les efforts visant à appuyer la réconciliation et la paix par le dialogue du fait de la présence sur le continent de 9 des 16 missions de maintien de la paix des Nations Unies et des souffrances causées par la pauvreté et les conflits, lesquelles sont fréquemment exacerbées par les crises humanitaires. Suite à l'Accord pour la paix et la réconciliation signé en 2015 par le Gouvernement du Mali, la coalition de groupes armés Plateforme et la Coordination des mouvements de l'Azawad, l'UNESCO a organisé à Bamako, en

janvier 2016, en collaboration avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, un atelier destiné à sensibiliser les jeunes Maliens à l'héritage culturel et aux valeurs de paix et de tolérance qui assurent sa préservation, l'objectif étant d'appuyer la transition de l'accord de paix à un programme national d'action en faveur d'une paix durable au Mali. Un forum national sera organisé en 2016, à l'occasion du lancement du programme. Ces initiatives font écho aux dispositions de la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité sur la situation au Mali.

20. Ces dix dernières années, l'implication de jeunes dans des actes violents et des groupes extrémistes ont conduit certaines personnes à faire porter la responsabilité de la violence à la jeunesse. Plus de 600 millions de jeunes vivent dans des zones de conflits précaires et peu d'entre eux ont une chance de se faire entendre. Le thème du tout premier Forum mondial sur les jeunes, la paix et la sécurité, qui s'est tenu à Amman en août 2015, a été consacré à une participation accrue de la jeunesse à la consolidation de la paix. Le forum a été organisé par le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Quelque 200 jeunes partisans de la paix venus de 80 pays différents se sont réunis avec des représentants d'États Membres et d'organismes des Nations Unies, des donateurs ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales et du monde universitaire pour définir un nouveau programme mondial relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité. La Déclaration des jeunes sur la jeunesse, la paix et la sécurité adoptée à Amman, à la fin du forum, appelle à un cadre général renforcé pour aider les jeunes à résoudre les conflits et à promouvoir la paix. Le Conseil de sécurité a adopté par la suite la résolution 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité, dans laquelle il demande à tous les acteurs concernés, y compris lorsqu'ils négocient ou mettent en œuvre des accords de paix, d'y associer les jeunes, de tenir compte de leurs vues et de mettre en place des dispositifs de promotion d'une culture de paix, de la tolérance et du dialogue interculturel et interreligieux, qui font une place aux jeunes.

21. Le Fonds de solidarité pour la jeunesse de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies aide les organisations de jeunes en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient à réaliser des projets qui s'inscrivent dans le cadre de son mandat consistant à promouvoir des relations constructives à long terme entre les personnes d'origines culturelles et confessionnelles diverses. À titre d'exemple, au Pakistan, grâce à l'aide du Fonds de solidarité pour la jeunesse, l'Organisation pour le développement communautaire a créé 10 groupes de protection communautaire de 60 jeunes chacun, qui ont pour mission de réduire les tensions culturelles et religieuses et de promouvoir la modération et la tolérance. Une autre initiative du Fonds de solidarité pour la jeunesse, « Voyez les choses du même œil que votre voisin » accueillera des jeunes tadjiks et des jeunes kirghizes, venant des deux côtés de la frontière disputée par leur pays respectifs, à l'occasion d'un camp de vacances interculturel de deux semaines. Au cours de ce séjour qui se déroulera pour moitié au Tadjikistan puis au Kirghizistan, les participants apprendront à se comporter en ambassadeurs du dialogue interculturel dans leurs communautés respectives.

22. La communauté internationale reconnaît depuis un certain temps déjà que la participation des femmes, tout comme celle des jeunes, est essentielle à

l'instauration d'une paix durable, comme l'a montré la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité.

Placer les femmes au centre des initiatives de paix

Au Burundi, où une décennie de guerre civile a fait 300 000 victimes et des centaines de milliers de déplacés, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) vient en aide à un réseau de 534 médiatrices qui se trouvent au premier plan des initiatives de réconciliation d'après-conflit en cours et des mesures visant à prévenir les violences post-électorales, les nouvelles violations des droits de l'homme et l'exode de quelque 230 000 personnes l'an passé. C'est dans ce contexte tendu que le Réseau de femmes pour la paix et le dialogue a résolu par ses propres moyens plus de 5 000 conflits locaux et amorcé des dialogues dans 17 provinces avec les acteurs politiques, les forces de sécurité et la société civile. Les médiatrices prônent la non-violence et le dialogue et donnent des informations vérifiées pour mettre fin aux mouvements de panique résultant de rumeurs telles que celles portant sur la distribution massive d'armes ou de plans fomentés pour l'assassinat de civils.

23. Conformément à l'accent stratégique que l'Organisation met sur la prévention, les entités du système des Nations Unies appuyant les efforts de paix et de réconciliation par le dialogue ont également facilité la résolution pacifique de différends locaux qui auraient pu autrement dégénérer en conflits. En 2015 et 2016, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a facilité l'engagement politique au niveau local grâce au renforcement des capacités locales à gérer les conflits intercommunaux, qui portent souvent sur les ressources et surviennent dans des secteurs où les terrains sont convoités à la fois pour l'agriculture sédentaire et le pâturage. La MINUSS recense également les zones de conflit et diffuse ces informations à d'autres entités du système.

24. Dans la région autonome musulmane de Mindanao, aux Philippines, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a permis d'apaiser le long conflit armé qui opposait les communautés bouddhiste et musulmane grâce à la mise en œuvre d'un cadre stratégique sur six ans visant à promouvoir la croissance sans exclusion et la paix durable. La FAO a investi dans les infrastructures de connexion, le capital humain et social de petits exploitants agricoles, la formation en compétence agro-industrielles, les méthodes de pêche et d'algoculture, et la fourniture de matériel et de technologie, permettant ainsi aux populations de passer d'une agriculture de subsistance à des moyens de subsistance plus durables. Dans ce projet comme dans d'autres, le travail de la FAO a été guidé par les évaluations des besoins au niveau local et l'identification des bénéficiaires. Les activités sont choisies sur la base de la capacité, des coutumes et de la vulnérabilité.

25. En octobre 2015, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a réuni les populations autochtones de la Sierra Nevada de Santa Marta et les colons avec qui elles se disputent des terres. Près de 150 personnes ont assisté à une première réunion à laquelle ont pris part le Gouvernement colombien et le bureau du Haut-

Conseiller du Président pour les droits de l'homme. En janvier 2016, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2261 (2016) qui prévoit la mise en place d'une mission politique d'un an composée d'observateurs internationaux non armés chargés de surveiller et de vérifier le cessez-le-feu entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire pour mettre fin au conflit civil qui fait rage depuis un demi-siècle, le plus long qu'a connu l'Amérique Latine. L'accord de cessez-le-feu a été signé à la Havane en juin 2016, dans le cadre d'un mécanisme tripartite établi par le Secrétaire général.

IV. Constitution d'un cadre de valeurs communes aux fins du renforcement de la cohésion sociale

26. Dans nombre de parties du monde en développement, les conflits, les crises humanitaires et l'extrême pauvreté ont endommagé ou détruit le tissu social, et partout, les États peinent à suivre le rythme des changements rapides intervenus dans les domaines social, technologique et environnemental. Tous ces facteurs nuisent à la cohésion sociale et au sentiment d'appartenance à une même société qui repose également sur la confiance que l'on porte à ses voisins ainsi qu'au gouvernement et aux institutions publiques.

27. Le respect des droits de l'homme est indispensable à l'instauration et à la préservation de cette confiance. Les entités des Nations Unies associées aux efforts visant à promouvoir une culture de paix et de dialogue interculturel et interreligieux intègrent de plus en plus les principes relatifs aux droits de l'homme à leurs travaux depuis que l'Organisation a adopté, en 2003, un mode de programmation axé sur les droits de l'homme. Ces efforts se concentrent souvent sur les groupes marginalisés, en particulier les femmes et les jeunes.

28. La tenue, du 11 au 20 juillet 2016, sous les auspices du Conseil économique et social, du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, principal outil de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU, qui portait sur le thème « Ne pas faire de laissés-pour-compte », témoigne de l'importance que l'ensemble du système des Nations Unies accorde à la question. Les débats ont porté essentiellement sur les moyens d'associer les groupes habituellement tenus à l'écart et laissés pour compte aux processus de décision.

29. « Vivre ensemble dans des sociétés inclusives : un défi et un objectif » : tel était le thème choisi pour le septième Forum mondial de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, qui s'est tenu à Bakou, du 25 au 27 avril 2016 et a été organisé en collaboration avec l'UNESCO. Des représentants de gouvernements et d'organisations internationales de même que des acteurs de la société civile ont échangé des idées sur les moyens « d'apprendre à vivre ensemble » dans des sociétés de plus en plus diverses.

Renforcement des moyens de prévention et de médiation

Le bureau de New York de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche a tenu les 25 et 26 juin 2016 un atelier de deux jours sur le thème « Négociations multilatérales : cohésion sociale et sociétés pacifiques et inclusives », auquel ont participé plus de 40 délégués d'États Membres ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales. La première partie de l'atelier a porté essentiellement sur les techniques de négociation et la deuxième sur les facteurs de cohésion sociale et les conditions qui président à l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives. Les débats ont été centrés sur la nécessité non seulement de mener à bien des réformes de la gouvernance par la voie de dialogues ouverts à tous pour lutter contre l'exclusion politique, s'attaquer aux défis du moment et réfléchir aux moyens de remédier à l'effondrement de la confiance dans la société, mais aussi de recourir à des stratégies de contre-argumentation efficaces pour prévenir la diffusion de l'extrémisme violent tout en s'attachant à susciter un sentiment d'appartenance au niveau local afin de maintenir la paix.

30. Ces deux dernières années, le projet Réseaux de la jeunesse méditerranéenne (2014-2017), qui a été lancé par l'UNESCO et est financé par l'Union européenne, s'est attaché à renforcer le degré d'autonomie et les capacités des jeunes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, une région du monde qui compte de nombreux pays dans lesquels la vague d'optimisme fugace soulevée par le mouvement du Printemps arabe, conduit essentiellement par la jeunesse, a cédé la place à un climat d'instabilité et de crise économique. C'est dans cette partie du monde que le taux de chômage des jeunes est le plus élevé, avoisinant les 30 %. La participation des jeunes à la vie civique et politique y est également demeurée faible après le renversement de régimes politiques au pouvoir depuis plusieurs décennies. Le projet Réseaux de la jeunesse méditerranéenne a donné lieu à la mise en place en Israël, en Jordanie, au Liban, en Libye, au Maroc, dans l'État de Palestine et en Tunisie, de sept réseaux nationaux d'organisations de jeunes grâce auxquels près de 2 000 jeunes ont pu acquérir la formation et les compétences essentielles pour devenir des acteurs du changement, des responsables politiques et de futurs dirigeants. Ils ont été formés à l'analyse des politiques, à la planification stratégique, à la gestion axée sur les résultats et aux droits de l'homme puis ont mis les compétences ainsi acquises à profit pour aider les gouvernements à élaborer des politiques en faveur de la jeunesse ou examiner celles qui existaient déjà.

31. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a engagé, par la voie d'activités sportives et de préparation à la vie active, une action en faveur des jeunes en difficulté des groupes marginalisés, qui s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle initiative mondiale pour la prévention de la criminalité qu'il dirige. Des activités pilotes sont prévues au Brésil pour la fin de l'année 2016. Dans le cadre d'une autre initiative axée sur les droits de l'homme, l'Office s'emploie, en collaboration étroite avec des dignitaires religieux, à susciter une prise de conscience accrue du problème que représente la traite des êtres humains et à renforcer les moyens d'y faire face, avec le concours de membres du groupe Santa Marta, une alliance mondiale entre l'Église catholique, les chefs de police et la

société civile. Le but visé est de venir davantage en aide aux victimes et de promouvoir les bonnes relations entre les forces de l'ordre et la société civile. En coopération avec des organisations religieuses, l'Office assure également une assistance technique et, en 2015, il a dispensé, en collaboration avec l'Islamic Council et le Christian Council, une formation à des acteurs nationaux en Gambie. Certains préceptes tirés du Coran ont été invoqués pour demander que les victimes de la traite des êtres humains ne soient pas punies et préconiser l'adoption d'autres bonnes pratiques.

32. Dans le cadre d'efforts visant à orienter les attitudes vers des valeurs communes, ONU-Femmes a renforcé sa collaboration avec des organisations confessionnelles aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5. On notera que dans les conclusions concertées qu'elle a adoptées à sa soixantième session, la Commission de la condition de la femme a invité les organisations confessionnelles à prendre des mesures pour mettre en œuvre le Programme 2030 dans un souci d'égalité entre les sexes. Parmi les nombreuses initiatives et activités lancées aux niveaux régional et national en collaboration avec les instances susmentionnées, on citera celles qui visaient à inciter les hommes, les jeunes, les membres du clergé et les communautés à changer de comportement pour mettre fin à la violence familiale, au harcèlement sexuel et aux autres formes de violence dont étaient victimes les femmes en Afrique du Sud, en Albanie, à la Barbade, en Égypte, en Éthiopie, à Fidji, au Tadjikistan, au Timor oriental et au Timor-Leste. En Côte d'Ivoire, au Myanmar et en République-Unie de Tanzanie, des mesures ont été prises pour encourager les femmes à participer à la vie politique en y tenant un rôle de premier plan. En outre, l'Entité a collaboré avec des théologiens et d'autres spécialistes des religions afin de mieux faire connaître la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'en faciliter la compréhension et l'application. En Asie, les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités menées au titre d'un programme triennal qui porte sur les moyens de mettre en œuvre la Convention grâce à des interprétations et expressions de la culture respectueuses de l'équité entre les sexes en Inde, à Singapour et ailleurs, ont aussi permis de mieux faire connaître la Convention aux dignitaires religieux, aux médias et aux dirigeants locaux. Aux Philippines, des femmes musulmanes ayant rang de dignitaires religieux ont pris part, avec des théologiens et d'autres lettrés musulmans de sexe masculin, à des activités conduites par ONU-Femmes et consacrées à la Commission régionale des droits de l'homme, créant ainsi un espace de dialogue où il a été possible de débattre de sujets sensibles comme la question de savoir quelle croyance religieuse était parfois perçue comme contraire aux normes internationales relatives aux droits des femmes, et d'élaborer des stratégies en vue de modifier les normes et cultures discriminatoires à l'égard des femmes.

33. Les migrants, dont le nombre n'a jamais été aussi élevé, sont très souvent victimes de discrimination. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a indiqué, en juin 2016, que le nombre de déplacés avait atteint le chiffre record de 65 millions en 2015. Les événements tragiques survenus récemment témoignent de manière éloquent du sort terrible que connaissent la grande majorité de ces migrants. Nombre d'entre eux sont victimes de violations des droits de l'homme dans leur pays d'origine, puis lorsqu'ils sont en transit ou quand ils atteignent leur destination. C'est pour cette raison que l'ONU a lancé un appel en faveur de la protection des droits de tous les migrants et engagé les États à voir dans les migrations la composante essentielle d'un développement social et économique

solidaire et durable. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, que l'Assemblée générale a adoptée à sa réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants tenue le 19 septembre 2016, marque une étape importante sur la voie de l'élaboration d'une action concertée au niveau mondial (voir la résolution 71/1 de l'Assemblée générale).

34. Les autorités municipales peuvent faire beaucoup pour promouvoir la compréhension et le respect mutuels entre des populations qui se retrouvent soudainement en étroite proximité. Les principales municipalités des sept régions mobilisées au sein de la Coalition internationale des villes inclusives et durables (auparavant dénommée Coalition internationale des villes contre le racisme), se sont réunies pour la première fois à Bologne (Italie), les 17 et 18 avril 2016, pour discuter de l'action à mener à l'échelle des villes. L'UNESCO et la Coalition étudient, en collaboration avec la fondation de l'Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO, Marianna Vardoyannis, de quelle manière les villes du monde entier gèrent l'afflux de migrants et de réfugiés et recensent les « pratiques prometteuses » en la matière. Un rapport devant être publié sous peu fournira de précieuses indications sur un phénomène qui, s'il pose des problèmes aux villes et agglomérations urbaines de la planète, leur ouvre également de nouveaux horizons.

Faire en sorte que différents mondes puissent se rencontrer en Allemagne

À Berlin, les attitudes négatives envers les migrants sont combattues au moyen du projet « Give Something Back to Berlin » qui contribue à la cohésion sociale et au dialogue culturel en facilitant le travail des bénévoles de quartier auprès des habitants non germanophones de Berlin dont le nombre s'accroît rapidement. En 2016, le projet, qui bénéficie à des migrants d'une cinquantaine de nationalités différentes, a remporté le premier Prix de l'innovation interculturelle que le Groupe BMW décerne chaque année à 10 lauréats, sous les auspices de l'Alliance des civilisations des Nations Unies. Au nombre des activités conçues pour mettre les nouveaux arrivants en contact avec la population locale, on citera les promenades que les migrants font avec des Berlinois âgés auxquels ils tiennent compagnie et qui, en retour, les aident à pratiquer leur allemand. La fondatrice du projet, Annamaria Olsson, a déclaré que : « notre rêve est de continuer à faire en sorte que différents mondes puissent se rencontrer, aussi bien à Berlin qu'ailleurs ».

V. Diffusion des principes et des outils du dialogue interculturel et interreligieux grâce à une éducation de haute qualité et aux médias

35. L'éducation et les médias contribuent pour une part importante à doter les personnes et les communautés venant d'horizons culturels divers et pratiquant des religions différentes des connaissances et des outils dont elles ont besoin pour pouvoir réellement dialoguer. L'accès à une éducation de qualité à tous les stades de la vie, dans tous les contextes, et quel que soit le groupe social auquel l'on appartient, permet de stimuler la pensée critique et de promouvoir des valeurs, des

attitudes et des comportements à même de contribuer à l'avènement de sociétés plus ouvertes et plus tolérantes et de créer des conditions propices au dialogue. En dehors des salles de classe et de conférence, les médias traditionnels et, de plus en plus, Internet et les réseaux sociaux, sont aujourd'hui des sources d'information qui contribuent pour une bonne partie, et souvent pour l'essentiel, à enrichir la connaissance des autres cultures et religions. Outre l'influence profonde qu'ils exercent sur la façon dont les autres groupes et communautés sont perçus, et la contribution décisive qu'ils apportent au renforcement des stéréotypes ou à la lutte contre ceux-ci, les médias peuvent aussi aider à sensibiliser davantage le public et à informer les citoyens de leurs droits.

36. Les entités du système des Nations Unies qui s'occupent de questions touchant à l'éducation et aux médias demeurent à l'avant-garde des efforts visant à élaborer des politiques et programmes qui tiennent compte des différents cadres dans lesquels s'inscrivent l'apprentissage et le façonnage des idées, à l'intérieur comme à l'extérieur des salles de classe, grâce aux médias et dans la communauté, et à affiner les politiques et programmes qui existent déjà. Les initiatives stratégiques en cours, qui portent sur l'éducation au service du développement et sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, témoignent d'un changement dans la façon dont la question de l'éducation est abordée en ce que l'accent est désormais mis sur le développement de connaissances, de compétences et d'attitudes susceptibles de contribuer à l'avènement de sociétés pacifiques et viables.

37. Pour s'assurer que la stratégie d'éducation à la citoyenneté mondiale bénéficie aux populations qui en avaient besoin, la CEDEAO et l'UNESCO ont publié un manuel pédagogique de référence (voir également sect. III) qui a été traduit dans 27 langues d'Afrique de l'Ouest et porte sur l'éducation à la paix, les droits de l'homme, la citoyenneté et la démocratie. Ce manuel a été distribué au titre du projet d'appui à la CEDEAO pour la paix et le développement, qui porte sur six pays de la région en proie à des conflits ou s'en relèvent, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, la Sierra Leone et le Togo. Le projet a bénéficié du financement de la Banque africaine de développement.

Prévention de l'extrémisme violent à l'école

La stratégie d'éducation à la citoyenneté mondiale accorde une haute importance à la prévention de l'extrémisme violent. En avril 2016, l'UNESCO a publié un « Guide du personnel enseignant pour la prévention de l'extrémisme violent », le premier du genre, qui a été testé en conditions réelles dans le réseau des écoles associées de l'UNESCO dans des pays dont la Jordanie et le Kazakhstan. Désormais disponible en ligne ainsi que sous forme de tirage papier, ce guide donne des conseils sur la façon de gérer les débats sur l'extrémisme violent qui ont lieu en classe et sur les moyens d'aider les élèves à résister aux discours extrémistes et à acquérir les compétences sociales et émotionnelles nécessaires pour participer de manière constructive à la société. Certaines initiatives visant à aider les jeunes à résister aux sirènes du terrorisme ont été examinées à la première Conférence internationale sur la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation, tenue à New Delhi, les 19 et 20 septembre 2016.

38. L'éducation à la citoyenneté mondiale vise aussi à encourager le dialogue interculturel. L'UNESCO s'emploie, en collaboration avec des universités du monde arabe, à promouvoir ce dialogue dans le cadre du programme international du Roi Abdullah bin Abdulaziz pour la culture de la paix et le dialogue qui insiste sur la participation des jeunes, notamment dans les pays touchés par les conflits. Le programme continue d'appuyer 10 projets qui ont notamment pour objet d'élaborer des programmes universitaires et scolaires pour qu'ils prennent en compte la lutte contre les stéréotypes et la promotion de la compréhension entre les peuples de différentes cultures, ou de réviser les programmes actuels.

39. Au Liban, un groupe d'universités propose désormais, dans le cadre des programmes de licence en sciences sociales, des cours agréés portant sur la promotion des compétences interculturelles, à savoir les aptitudes à acquérir pour pouvoir évoluer avec aisance dans des environnements qui, aujourd'hui, sont souvent d'une grande complexité culturelle. Un cours en ligne ouvert à tous est en cours d'élaboration et devrait être lancé en 2016.

40. Pour assurer le suivi de ces initiatives et en évaluer l'impact, la Commission de statistique a accepté que soit conduite, dans les 195 États membres de l'UNESCO, une enquête qui permettra de mesurer l'état de la mise en œuvre des stratégies d'éducation pour le développement durable et d'éducation à la citoyenneté mondiale aux fins du calcul d'un indicateur mondial pour l'objectif de développement durable n°4, notamment la cible 4.7. Des questionnaires ont été envoyés en juin et les données recueillies seront analysées puis communiquées au Conseil exécutif de l'UNESCO en 2017.

41. Les technologies de l'information et des communications peuvent également contribuer pour beaucoup au renforcement de l'éducation en faveur de la paix et du développement durable en ce qu'elles ouvrent l'école au monde extérieur, facilitent le dialogue et donnent accès à de multiples sources d'information à même d'améliorer la connaissance et la compréhension d'autres cultures, pour peu que l'extension des réseaux aille de pair avec l'acquisition des aptitudes nécessaires ainsi que de compétences dans le domaine de l'initiation aux médias et s'appuie sur des contenus locaux et multilingues pertinents. Pour évaluer la mesure dans laquelle les technologies de l'information et des communications sont mises au service du renforcement de la compréhension mutuelle, l'UNESCO recense actuellement les moyens de formation en ligne au dialogue interculturel qui sont disponibles sur les cinq continents et étudie les tendances et problèmes apparus de manière à pouvoir mener une action plus ciblée et plus concrète dans ce domaine. Ce recensement participe d'un projet ambitieux financé par le Gouvernement azerbaïdjanais et qui vise à promouvoir le développement des compétences interculturelles et la connaissance des différentes cultures dans un contexte international de plus en plus connecté et multiculturel sous l'effet de la mondialisation. L'Afrique, où les technologies de l'information et des communications peuvent contribuer pour une part considérable à la promotion du dialogue interculturel, attache une importance toute particulière au projet de recensement susmentionné en ce qu'il contribue au « Processus de Bakou » dans le cadre duquel s'inscrit le Forum mondial sur le dialogue interculturel, qui tiendra sa quatrième réunion en 2017.

42. À l'ère du numérique qui est aujourd'hui la nôtre, l'initiative stratégique d'initiation aux médias et à l'information aide à doter la population d'aptitudes à communiquer avec les médias et à développer un esprit critique tout en améliorant

le niveau de culture générale. En 2015, 500 jeunes du monde entier ont suivi avec succès un cours en ligne de quatre mois ouvert à tous sur les compétences dans le domaine des médias et de l'information et le dialogue entre les cultures. Au nombre des sujets traités durant ce cours, on citera l'utilisation éthique des médias, le dialogue interculturel et interreligieux, la citoyenneté mondiale, les discours haineux diffusés en ligne, la liberté d'expression et l'accès à l'information, le respect de la vie privée et l'égalité des sexes. Pour s'assurer que ce type d'enseignement bénéficie à ceux qui en avaient le plus urgemment besoin, en particulier ceux qui étaient le plus exposés au risque de radicalisation, des imams locaux et des organisations non gouvernementales ont pris part, durant l'année écoulée, aux initiatives visant à développer les compétences dans les domaines des médias et de l'information dans plusieurs pays, dont le Nigéria, où l'African Centre for Media and Information Literacy d'Abuja a aidé à mobiliser une trentaine d'organisations de jeunes implantées dans l'ensemble du pays. Par ailleurs, une série d'outils pédagogiques consacrés aux médias et à l'information et comprenant notamment un programme d'études conçu à l'intention des enseignants, un cadre d'évaluation mondial ainsi que des orientations politiques et stratégiques, sert à renforcer les capacités des décideurs et des éducateurs. L'UNESCO et l'Alliance des civilisations des Nations Unies ont en outre lancé le programme du réseau universitaire pour l'éducation aux médias et à l'information et le dialogue interculturel qui vise à promouvoir l'enseignement et la recherche aux fins de l'acquisition de compétences dans les domaines des médias et de l'information.

43. Afin d'étudier le rôle joué par les médias dans la diffusion des principes et outils du dialogue interculturel et interreligieux, l'Alliance des civilisations des Nations Unies a lancé l'initiative « #SpreadNoHate », à la faveur d'un colloque tenu au Siège de l'ONU, à New York, en décembre 2015. Les participants ont analysé le phénomène des « discours haineux » et la façon dont ceux-ci étaient utilisés contre les migrants.

44. La société Ideosync Media Combine et l'UNESCO ont collaboré à l'élaboration d'un manuel de formation visant à renforcer l'aptitude du personnel des radios locales à produire et à diffuser des programmes soucieux des besoins des migrants dans les régions d'origine, de transit et de destination. Une publication intitulée « Internal migration: a manual for community radio stations » et publiée en 2015 à l'occasion de la Journée mondiale de la radio, est distribuée à des stations de radio locales du Bangladesh, d'Inde, du Népal et de Sri Lanka.

45. Il est également essentiel d'améliorer la formation aux compétences médiatiques et de renforcer les capacités dans ce domaine. L'utilisation régulière du manuel intitulé « Modèles de cursus pour la formation au journalisme : un recueil des nouveaux programmes d'enseignement » qui a été traduit en chinois, en français et en mongol, participe au renforcement des connaissances et compétences journalistiques relatives à la consolidation de la paix, tandis que des lignes directrices touchant aux compétences médiatiques et informatiques et des principes directeurs élaborés à l'intention des professeurs de journalisme et des salles de presse ont fait l'objet d'une large diffusion.

46. Durant la période considérée, le Département de l'information s'est employé à mettre davantage en relief l'action que l'Organisation des Nations Unies menait en faveur du dialogue interculturel et interreligieux dans ses programmes d'information multilingues et par l'intermédiaire de son réseau mondial de centres d'information des Nations Unies et de ses médias partenaires, organisant à

l'occasion des journées internationales des activités spéciales et des manifestations telles que le Forum sur le rôle des chefs religieux dans la prévention de l'incitation à commettre des crimes atroces, tenu au Maroc en 2015, et le Forum de l'Alliance des civilisations, tenu en Azerbaïdjan en avril 2016.

VI. Promotion du dialogue aux fins du développement durable et de ses dimensions éthique, religieuse, sociale et culturelle

47. La poursuite du développement durable peut non seulement grandement contribuer à la promotion d'une culture de paix et d'un dialogue interculturel et interreligieux, mais aussi en tirer parti. La question des changements climatiques et des problèmes environnementaux connexes, en particulier, est devenue un principe unificateur fort qui a fédéré les sociétés, les cultures et les religions, comme l'ont montré récemment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris adopté par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Colloque international islamique sur les changements climatiques de 2015 et la réunion « Faith in the Future », tenue à Bristol (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) en septembre 2015. Une autre est les publications, en 2015, de la Déclaration bouddhiste sur les changements climatiques, de la Déclaration islamique sur les changements climatiques mondiaux, de l'encyclique du pape François au mois de juin (« *Laudato Si* : Sur la sauvegarde de la maison commune »), de la Déclaration hindoue sur les changements climatiques et de la Déclaration du Conseil des anciens et des guérisseurs autochtones, sont autant de preuves du pouvoir fédérateur des questions environnementales sur les dirigeants des différents groupes culturels et religieux.

48. Le dialogue sur le développement durable est favorisé par des travaux sur la mise en place de mécanismes de coopération aux fins de la gestion commune par les pays des systèmes d'eau transfrontières dans les zones sortant d'un conflit. La création de nouveaux États souverains après l'éclatement de l'ex-Yougoslavie a eu une incidence sur la façon dont les aquifères karstiques dinariques situés dans la région des Balkans étaient utilisés pour la production d'énergie, l'agriculture et la consommation intérieure. Depuis la signature du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (qui a depuis été remplacé par le Conseil de coopération régionale) en 1999, des accords bilatéraux ont été mis en place afin de gérer les eaux de surface transfrontières et l'hydroélectricité, et le système aquifère transfrontière karstique dinarique financé par le Fonds pour l'environnement mondial a été mis en œuvre par l'UNESCO en 2010. L'année 2015 a vu la réalisation d'une étape clef, à savoir la formulation d'un plan d'action stratégique en vertu duquel l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine sont convenues de renforcer leur coopération en créant un organe de consultation et d'échange d'informations ainsi qu'en menant des activités de sensibilisation afin que les populations locales assument une plus grande part de responsabilité dans la gestion durable. Cette coopération et ce dialogue régionaux continus sont à la fois une fin en soi et un moyen de parvenir à une véritable durabilité des ressources en eau partagées.

49. L'UNESCO et le Gouvernement de la République islamique d'Iran ont également contribué à promouvoir le dialogue interculturel aux fins du développement durable en coorganisant un séminaire sur l'environnement, la

religion et la culture, tenu en avril 2016, soit 15 ans après qu'un séminaire sur le même thème a été tenu à Téhéran en 2001. Lors de cette manifestation, des représentants et des spécialistes de différentes cultures et religions ont discuté de la manière dont la culture et la religion contribuaient au développement durable et examiné les liens entre les trois concepts. Les participants ont publié un document dans lequel ils ont exhorté les chefs religieux et les organisations confessionnelles à promouvoir activement une culture de paix dans leurs travaux visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont appelé les États Membres à mettre la culture au cœur de leurs efforts pour trouver des solutions durables aux problèmes environnementaux dans un esprit de dialogue, de compréhension et de respect pour la diversité.

50. Depuis 2005, en accord avec la nécessité de « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », comme le prescrit l'objectif 13 des objectifs de développement durable, l'UNESCO encourage également le dialogue international en vue d'étudier, par l'intermédiaire des travaux de sa Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies, les implications éthiques des changements climatiques à l'échelle mondiale pour la diversité biologique, la diversité culturelle, la justice mondiale, la solidarité internationale, la résilience et la durabilité. Se fondant sur les travaux approfondis qui ont été réalisés jusqu'à présent, durant la trente-huitième session de la Conférence générale, les États Membres ont demandé à l'UNESCO d'élaborer le texte préliminaire d'une déclaration non contraignante sur les principes éthiques en matière de changements climatiques pour la prochaine Conférence générale, qui se tiendra en 2017. Cette action vise à compléter le travail important réalisé dans le domaine des changements climatiques au moyen de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. À cette fin, l'UNESCO lancera une vaste initiative de dialogue sans exclusive entre les États membres, les experts et les parties prenantes.

La Banque mondiale élabore une initiative fondée sur la foi

Le développement durable est également abordé d'un point de vue économique, en vue de lutter contre la pauvreté et de bâtir un avenir sans laissés-pour-compte dans le monde développé et le monde en développement. Le Groupe de la Banque mondiale est conscient de l'importance du dialogue interconfessionnel et interreligieux comme moyen essentiel pour mettre fin à la pauvreté extrême, stimuler la prospérité pour tous et promouvoir la paix. L'initiative de la Banque mondiale fondée sur la foi (« Faith Initiative ») intègre trois objectifs interdépendants, à savoir renforcer le dialogue et la collaboration avec les organisations confessionnelles, favoriser la coopération et les partenariats opérationnels et renforcer la base de données factuelles sur le rôle et l'influence des organisations confessionnelles sur le terrain, y compris dans le cadre des projets financés par la Banque mondiale. En juillet 2015, celle-ci a organisé une conférence à Washington sur le thème « Religion et développement durable : développer des partenariats pour mettre fin à l'extrême pauvreté », conjointement avec le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, l'Agence des États-Unis pour le développement international et le Ministère du développement international du Royaume-Uni, en

partenariat avec l'Initiative conjointe de recherche sur la foi et les communautés locales et d'autres organisations confessionnelles. En septembre 2015, avant l'ouverture de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, la Banque mondiale a coparrainé une manifestation de haut niveau avec l'Équipe spéciale interinstitutions sur la religion et le développement, dirigée par le FNUAP, sur l'impératif moral de mettre fin à la pauvreté extrême et de réaliser les objectifs de développement durable. Avant la manifestation, des organisations confessionnelles et des chefs religieux avaient lancé un cadre d'action fondé sur la foi servant à formuler des stratégies pour les organisations confessionnelles mondiales, nationales et locales.

51. Les objectifs du Programme 2030, qui ont mobilisé un large appui, prévoient également toute une gamme d'incitations fortes en faveur du dialogue interculturel et interreligieux.

52. Le Fonds des Nations Unies pour la population s'efforce d'encourager le dialogue et les partenariats novateurs avec des organisations confessionnelles, des mécanismes nationaux pluri-religieux et des dirigeants religieux autochtones et traditionnels en vue de renforcer les capacités institutionnelles aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030. Au niveau mondial, le Fonds dirige l'Équipe spéciale interinstitutions sur la religion et le développement, qui a dans l'Organisation des Nations Unies le rôle de mécanisme consultatif lorsqu'il s'agit d'organiser des dialogues politiques et de réunir des partenaires religieux autour de problèmes humanitaires et de développement communs. Quelque 250 acteurs du monde des religions ont participé à une session extraordinaire sur l'engagement religieux lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu à Istanbul (Turquie) en mai 2016. Dans un document final, ces acteurs ont appelé la communauté internationale à reconnaître et à affirmer leur importante contribution globale et souvent unique aux activités humanitaires, à les considérer comme des partenaires égaux dans ces activités et à intensifier les efforts visant à appuyer leur contribution (voir également A/71/353). Ils se sont engagés à servir les populations les plus vulnérables sur le plan humanitaire, à renforcer leurs interventions et à contrer les tentatives visant à associer la religion à la violence, au terrorisme ou à l'exclusion. Le FNUAP a également encouragé le dialogue interculturel et interreligieux sur les droits des femmes et des filles et les droits liés à la sexualité et à la procréation des hommes et des femmes au moyen d'un large éventail de partenariats avec des chefs religieux, aux niveaux régional et national, sur tous les continents.

53. Dans le cadre d'une initiative qui favorise le dialogue en faveur du développement durable tout en tenant compte de l'ensemble des droits de l'homme, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) cherche à renforcer la lutte mondiale contre le sida en collaborant avec la société civile, y compris les chefs religieux et culturels, les organisations confessionnelles et les communautés de façon à surmonter la discrimination envers les personnes vivant avec le VIH. L'initiative vise à améliorer l'accès aux soins de santé pour les enfants, les femmes, les jeunes, les travailleurs du sexe et autres groupes marginalisés touchés par le VIH. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a également promu le dialogue au service du développement durable en appuyant la nouvelle stratégie du Gouvernement serbe en faveur de l'inclusion sociale des Roms (2016-

2025) et un projet de loi sur le logement, afin de garantir la diversité ethnique et l'inclusion. Il a également appuyé les travaux relatifs à l'élaboration d'un nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Serbie qui prendra en compte de manière unique le développement culturel. Parallèlement, en mai 2015, il a collaboré avec le personnel de l'organe de presse multiethnique Dostuk Radio, à Bichkek, qui est le seul à diffuser des programmes dans les langues minoritaires, afin de mieux faire connaître les droits de l'homme et des minorités et, en juin 2015, il a contribué à organiser une formation à l'intention des fonctionnaires sur les obligations internationales relatives aux droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre l'extrémisme religieux. Des parties prenantes venues du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan ont participé à une réunion régionale d'experts sur la liberté de religion et de croyance, qui s'est tenue à Issyk-Kul (Kirghizistan) en juillet 2015, et ont formulé des recommandations à l'intention de leurs gouvernements et des organisations internationales sur la façon de renforcer liberté de religion et de croyance.

54. Le sport, qui permet d'établir un dialogue avec d'autres cultures, s'impose également de plus en plus comme un moyen d'influencer le développement. Dans la nouvelle Charte internationale de l'éducation physique et du sport, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2015, il est reconnu pour la première fois que le sport peut jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement, de paix et de redressement après un conflit ou une catastrophe.

VII. Conclusion

55. **Pendant la période considérée, les entités du système des Nations Unies ont mis en œuvre les résolutions 70/19 et 70/20 de l'Assemblée générale, alors que l'Organisation changeait d'approche concernant la paix en plaçant la promotion d'une culture de paix et du dialogue interculturel et interreligieux au cœur même de sa mission fondatrice.**

56. **Prenant acte de la « volonté collective de changer d'urgence la manière dont nous concevons nos instruments de paix et de sécurité, dont nous les appliquons et dont nous travaillons de concert pour leur assurer un effet maximal », dans son rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, publié en septembre 2015, le Secrétaire général a déclaré que nous ne pouvions pas intervenir face au nombre et à l'ampleur des crises actuelles en nous fondant uniquement sur le principe de la gestion des conflits et que la prévention et la médiation devaient repasser au premier plan (voir A/70/357-S/2015/682).**

57. **Portés par ce recadrage de l'action de l'Organisation en faveur de la paix et par l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui soulignent l'importance d'une culture de paix et du dialogue interculturel et interreligieux et donnent un nouvel élan à la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), les organismes et entités des Nations Unies participant à l'application des résolutions 70/19 et 70/20 de l'Assemblée générale ont redoublé d'efforts pour œuvrer de concert en vue d'obtenir de meilleurs résultats. Par exemple, l'UNESCO mène actuellement un projet de recherche sur les progrès et les difficultés concernant le programme de paix de l'ONU au cours des 70 dernières années, qui est la première grande**

consultation interorganisations sur un sujet aussi essentiel. Des recherches de cette nature peuvent et doivent rendre l'action de l'Organisation aux fins du maintien de la paix plus efficace et offrent un moyen de réunir les différentes composantes du système.

58. Ce projet fait partie d'une action plus large visant à intensifier les activités de recherche pendant la Décennie de façon à produire des indicateurs mondiaux qui peuvent garantir l'exécution de mesures plus précisément ciblées et, dans un monde en mutation rapide, tenir compte des priorités et des besoins actuels et futurs. L'accent mis sur la recherche répond à la demande relative à l'amélioration des données en vue de prendre des décisions éclairées et d'assurer l'application du principe de responsabilité dans la mise en œuvre du Programme 2030. Les entités du système des Nations Unies se sont également engagées à suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale en ce qui concerne le dialogue interculturel et interreligieux et à évaluer les différences dans les perspectives régionales, nationales et locales en vue d'orienter les politiques et les programmes.

59. Le système des Nations Unies met également de plus en plus l'accent sur la nécessité de la participation sans exclusive d'un large éventail de parties prenantes à la consolidation et au maintien de la paix, comme il est prévu à la cible 16.7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui appelle à « faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ». En effet, l'inclusion est mentionnée dans pas moins de 5 des 17 objectifs de développement durable. Nombre de programmes et de projets cités dans le présent rapport exigeaient dans leur conception et leur mise en œuvre une collaboration étroite avec les gouvernements, les groupes religieux et la société civile. À maintes reprises, les organismes concernés ont constaté que l'inclusion recherchée conformément à l'orientation appliquée à l'échelle du système améliore l'efficacité et permet l'appropriation au niveau local, ce qui assure la durabilité des résultats. En particulier dans les domaines de la culture de paix et du dialogue interculturel et interreligieux, qui doivent tenir compte des valeurs culturelles de chacun, il n'existe pas une voie ou un modèle unique à suivre pour obtenir des résultats. L'action menée doit se fonder sur les besoins culturels et sur le contexte et les aspirations au niveau local. En plus d'illustrer la mesure dans laquelle les jeunes et les femmes sont désormais inclus dans la promotion d'une culture de paix et du dialogue interculturel et interreligieux, le présent rapport révèle que les organismes et entités des Nations Unies concernés ont une forte tendance à mener à tous les niveaux des initiatives qui font participer des chefs religieux, dont l'influence est très souvent décisive pour façonner l'opinion.

60. L'Organisation dans son ensemble a fait d'importants progrès s'agissant d'établir des partenariats mondiaux et régionaux plus solides visant à promouvoir une culture de paix, en instituant des cadres de coopération avec l'Union africaine, l'Union européenne et la Ligue des États arabes, ainsi qu'avec d'autres partenaires régionaux et internationaux.

61. Les partenariats avec les gouvernements nationaux restent une priorité clef étant donné que ceux-ci ont la responsabilité première de protéger les droits de l'homme qui sous-tendent les sociétés pluralistes et inclusives et de trouver des solutions politiques pour prévenir ou régler les conflits. Il incombe

aux organismes et entités des Nations Unies d'aider à renforcer les capacités nationales à cette fin.

62. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 prévoit un cadre solide pour aborder de façon globale les problèmes interdépendants, en examinant les difficultés dans leur contexte général, et non de manière isolée, et en traitant les facteurs structurels qui y contribuent. Toutefois, alors que les parties intensifient leur action aux fins de de la réalisation des objectifs de développement durable, le renforcement de la coopération, des capacités et de l'accès à un appui financier et technique seront nécessaires pour aider de nombreux pays à atteindre leurs objectifs ciblés.
